

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2024

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 9 décembre 2024 à 22h21 au Centre Intergénérationnel, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Marie-Claude Létourneau-Larose, Luce Bouley et Hélène St-Cyr et messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

La directrice générale et greffière-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Assiste également le directeur général adjoint Jérôme Grondin.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

- 1 **Adoption de l'ordre du jour;**
- 2 **Dépôt et adoption du plan triennal d'immobilisation 2025-2026-2027;**
- 3 **Période de questions;**
- 4 **Levée de la séance.**

24-12-348 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-12-349 DÉPÔT ET ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2025-2026-2027

ATTENDU qu'en vertu de l'article 953 du Code municipal du Québec, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années trois exercices financiers subséquents;

ATTENDU que d'autres discussions suivront au cours de la prochaine année pour finaliser la liste des travaux et que ce plan est sujet à des changements selon l'attribution d'aides financières et d'autres facteurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers de 2025-2026-2027, tel que préparé et présenté à cette séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

24-12-350 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de lever la séance à 22h23.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

La Directrice générale et greffière-
trésorière,

Pascal Binet

Julie Lemelin